

Décision du Maire

N° 2026-145

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Ecole élémentaire Citadelle – Optimisation énergétique – Réaménagement de locaux - Lots 1 à 5 – rénovation de la chaufferie - Avenant n° 1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la décision n° 2026-069 du 17 juin 2026 attribuant les marchés de travaux pour le réaménagement des locaux dans le cadre de l'optimisation énergétique de l'école élémentaire de la Citadelle :
 - Lot n° 1 : Plâtrerie Peinture avec l'entreprise POLE BATIMENT (25600 BROGNARD), pour un montant de 33 134,22 € HT ;
 - Lot n° 2 : Menuiserie intérieure avec l'entreprise MIGLIERINA BELFIS (25400 AUDINCOURT), pour un montant de 30 018,00 € HT ;
 - Lot n° 3 : Serrurerie avec l'entreprise MAINTENANCE INDUSTRIELLE SAONOISE (70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE), pour un montant de 8 395,14 € HT ;
 - Lot n° 4 : Plomberie Sanitaire, avec l'entreprise EIMI (25460 ETUPES), pour un montant de 13 751,85 € HT ;
 - Lot n° 5 : Faux plafond, avec l'entreprise PERRIN (25600 VIEUX CHARMONT), pour un montant de 7 733,12 € HT.
 - Marché Rénovation de la chaufferie et travaux de chauffage avec l'entreprise RIBOULET (25400 AUDINCOURT), pour un montant de 78 368,54 € HT.
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier en plus-value ;
- Conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer les avenants n° 1 relatifs aux différents marchés :
 - Lot n° 1 : Plâtrerie Peinture avec l'entreprise POLE BATIMENT (25600 BROGNARD), pour un montant de 1 500,51 € HT ;
 - Lot n° 2 : Menuiserie intérieure avec l'entreprise MIGLIERINA BELFIS (25400 AUDINCOURT), pour un montant de 3 602,00 € HT ;

- Lot n° 3 : Serrurerie avec l'entreprise MAINTENANCE INDUSTRIELLE SAONOISE (70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE), pour un montant de **268,46 € HT** ;
- Lot n° 4 : Plomberie Sanitaire, avec l'entreprise EIMI (25460 ETUPES), pour un montant de **4 917,12 € HT** ;
- Lot n° 5 : Faux plafond, avec l'entreprise PERRIN (25600 VIEUX CHARMONT), pour un montant de **958,80 € HT**.
- Marché Rénovation de la chaufferie et travaux de chauffage avec l'entreprise RIBOULET (25400 AUDINCOURT), pour un montant de **316,50 € HT**.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 15 Octobre 2026

Le Maire



Olivier TRAVERSIER

Déposée en Sous-Préfecture le : 16/10/2026

Affichée le : 16/10/2026